

Proposition pour un Projet urbain partagé

Saint-Sulpice-la-Forêt

22 janvier 2016

Version validée par la commune

1. Contexte

Cette démarche de concertation s'inscrit dans une réflexion globale sur l'évolution de la commune, conduite dans le cadre du PLUi et intégrant une étude sur le potentiel de renouvellement urbain. La commune souhaite initier une démarche participative afin d'associer sa population à la réflexion sur le devenir du centre-bourg et plus généralement sur le projet urbain et paysager.

2. Définition de la démarche participative

2.1 Le niveau de la participation

On peut définir sommairement quatre niveaux de la participation :

• L'information , qui consiste à expliquer le projet et ne vise pas forcément l'adhésion des personnes, ni le recueil de leur point de vue.
• La consultation , une information à double sens, qui consiste à recueillir les points de vue des personnes informées et consultées, en mettant, par exemple, à leur disposition un cahier de recueils. Leurs propositions sont susceptibles de modifier le projet, mais il n'y a pas de restitution auprès des personnes sur les éléments pris en compte.
• La concertation , qui se fait dans le cadre de groupes de travail. C'est une élaboration conjointe de solutions avec les acteurs concernés par le projet. Les résultats ne sont pas forcément un projet, mais peuvent être des « visions » ou des pistes d'actions. La décision revient à l' élu et son choix est restitué à l'ensemble du groupe.
• La coproduction , qui va beaucoup plus loin : c'est un partage de décisions. Le projet sera coproduit avec les habitants, les différents acteurs et les élus, ces derniers ne pouvant plus intervenir en aval.

Pour la commune, la phase de concertation doit permettre à minima, de délivrer une information aux habitants sur les enjeux du projet urbain et du futur PLUi notamment dans le cadre de réunions publiques.

Au-delà, la commune souhaite engager des ateliers participatifs avec des habitants volontaires. Ces démarches en ateliers doivent permettre une véritable concertation avec parfois, sur certains thèmes, des étapes de co-production, notamment sur les enjeux et objectifs d'aménagement.

Cette démarche doit aboutir à la définition d'un projet d'aménagement du centre-bourg et plus globalement à une nouvelle organisation du territoire au travers d'un projet urbain et paysager. Une révision générale du PLU est à terme envisagée.

2.2 Les objectifs de la démarche

Les objectifs devront s'inscrire dans le cadre d'une réflexion sur le projet urbain de la commune, en vue de l'élaboration du PLUi :

- **Sensibiliser** les habitants aux enjeux du renouvellement urbain.
- **Associer** les usagers aux processus de transformation de la ville pour permettre de concevoir des espaces plus adaptés aux pratiques et parcours de vie.
- Permettre le débat afin d'éviter des oppositions schématiques au sein de la population.
- Aborder la concertation aussi par la question du sensible (sons / couleurs / matières...).
- Travailler sur un modèle social durable pour demain, en particulier sur les questions du vivre ensemble, de la transition énergétique et enjeux écologiques.
- Permettre aux élus d'articuler une vision globale sur le long terme avec les besoins du quotidien au travers d'une planification urbaine.

2.3 Les contraintes ou les incontournables du projet urbain

Certains éléments sont incontournables et devront guider la conduite de l'étude.

- Respect du PLH, accueillir de nouvelles populations, faire de la mixité sociale, amener une diversité de formes urbaines.
- Respect du patrimoine bâti (préservation / rénovation / intégration des nouveaux bâtis dans le cœur de bourg).
- Décider du tracé de nouvelle voie Est-Ouest et définir une politique de maillage de la commune.
- Etre dans une logique de renouvellement urbain intégrant des zones de densification différenciées
- Créer les conditions pour l'installation de nouveaux commerces.
- Intégrer les enjeux relatifs à la transition énergétique, aux déplacements doux et au respect des milieux naturels.

2.4 Les attendus de la démarche

Pour les élus (*atelier du 27 novembre 2015*) les conditions de réussite sont les suivantes :

La démarche sera réussie si ?	La démarche sera un échec si ?
<ul style="list-style-type: none">• Si les habitants adhèrent à la démarche• Si les résultats sont représentatifs des attentes des habitants.• Si on obtient une représentativité de la population à travers les participants• Si ce sont aussi les élus qui se déplacent vers les habitants.	<ul style="list-style-type: none">• Si on ne donne pas suffisamment de temps aux habitants pour s'exprimer / échanger ensemble• Si les temps de travail trop rapprochés ne laissent pas le temps aux participants de réfléchir de leur côté, de faire mûrir leurs idées.• Si la démarche ne réussit à mobiliser que les « minorités agissantes »• Si les conflits sont évités et restent non traités

Quels sont nos espoirs ?	Quelles sont nos craintes ?
<ul style="list-style-type: none">• Partager nos convictions.• Mobiliser de nouvelles personnes• Mobiliser de nouveaux porteurs de projet• Que la démarche soit un moyen pour les habitants de se réinvestir dans l'intérêt collectif.• Que le village soit plus attractif (à vivre, à voir et à visiter)• Valoriser le patrimoine.	<ul style="list-style-type: none">• Etre dans des propositions inaccessibles ou qui ne relèvent pas des compétences de la commune.• Que la démarche se limite à reproduire un modèle existant.

2.5 Le rôle des élus

Durant la préparation :

Travailler sur le contenu de la démarche avec le soutien des techniciens de l'Audiar et les valider.

Déléguer les questions de logistique au directeur des services qui sera soutenu par l'Audiar.

En discours d'introduction, l' élu porte la démarche, demande aux participants de contribuer à la réflexion sur le projet urbain de Saint-Sulpice et s'engage à utiliser les résultats.

Durant les ateliers :

Deux possibilités pour les élus :

- Participer à la séance de restitution des ateliers. L' élu continue à porter la casquette d' élu.
- Participer aux ateliers. Les ateliers se déroulent selon le processus inclusif. Le statut est le même pour tous : participer à l'élaboration d' une contribution collective pour le projet communal. L'apport de chacun est essentiel. Des règles du jeu sont énoncées pour l'ensemble des participants et l'animateur veille à ce qu'elles soient respectées par tous.

Le mode de participation des élus sera à discuter en fonction du nombre de participants.

3. Méthodologie proposée

Nous proposons de travailler en deux temps : une première phase de travail pour définir les enjeux du diagnostic partagé, puis une seconde phase pour débattre des orientations du projet urbain de la commune.

3.1 Etablir un diagnostic partagé / 3 rendez-vous

1 / Diagnostic en marchant - 1 rendez-vous

Faire un diagnostic en marchant, avec les participants, avec apport de connaissance sur les thèmes qui seront abordés en atelier par la suite.

Objectifs :

- faire un apport de connaissance,
- être sur le terrain et constater in situ les choses,
- capter les réactions en direct,
- se connaître.

2 / Ateliers thématiques – 2 rendez-vous

Organisation de deux ateliers sur des thèmes préalablement énoncés. Chaque atelier est l'occasion d'approfondir les thèmes concernés puis de travailler sur les enjeux.

Objectifs :

- aborder 2-3 thèmes par atelier ;
- croiser les thématiques pour comprendre les liens causes / effets,
- définir des enjeux et objectifs pour chaque thématique,
- amener à une réflexion globale et transversale sur le projet urbain.

Remarque :

Les participants ont la possibilité de travailler sur plusieurs thèmes, même s'ils ne viennent qu'à un atelier thématique. Les résultats seront plus cohérents si les participants sont présents aux trois rendez-vous.

Les thématiques d'atelier sont à définir.

3.2 Phase de travail en interne

Cette phase intègre l'étude renouvellement urbain débutée en 2015, dans le cadre du programme partenarial de travail avec Rennes Métropole.

Elaboration de la synthèse des ateliers

Phase de travail en interne AUDIAR – Élus et techniciens référents.
Puis diffusion de la synthèse à l'ensemble des participants aux ateliers.

Habitants!

Objectifs :

- formuler les enjeux qui se sont dégagés lors des ateliers,
- mettre en avant les points de consensus et les points de désaccord,
- localiser ou sont les conflits d'intérêts.

Résultats :

- traduire en cartes commentées les diagnostics par thématique,
- diffuser cette synthèse aux participants.

3.3 Partage de la démarche avec un réseau d'expert

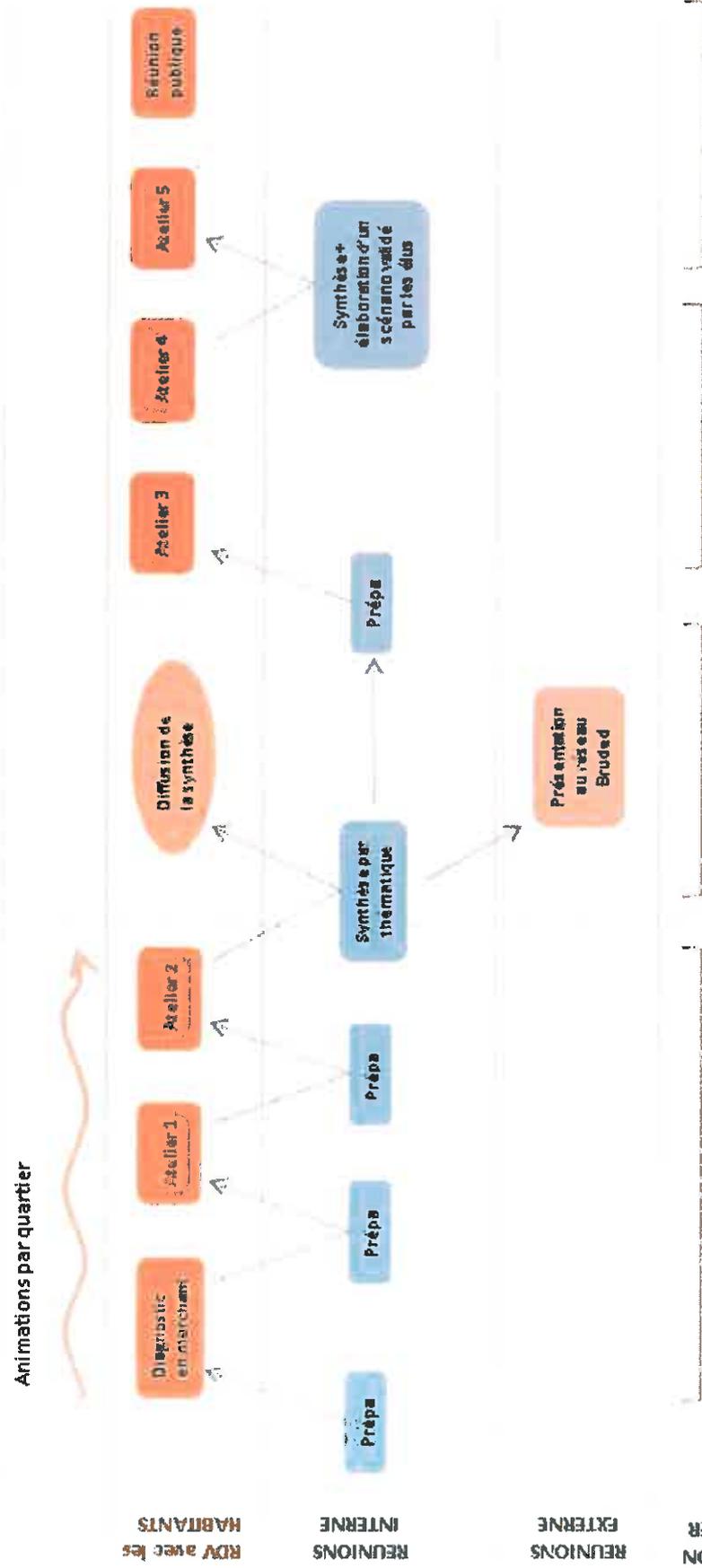
Présentation, au réseau BRUDED ainsi qu'à un collectif d'élus, des résultats à cette étape de la démarche de projet urbain partagé. S'appuyer sur l'évaluation des éco-lotissements pour tenir compte des expériences antérieures de projet urbain intégrant la dimension du développement durable comme axe central.

Libre?
Ser
inspiration?
Sur
initiation?

Méthodologie proposée

Diagnostic partagé Projet urbain en débat

Communication autour de la démarche (journal de la commune, mobilisation...)



3.4 Mettre le projet urbain en débat / 3 rendez-vous

1 réunion
intermédiaire
grand public
ou web, doc ?

1 /Présentation de la synthèse et esquisse de scénarios – 2 rendez-vous

« Saint-Sulpice 2030 ? A quoi votre commune ressemblera ? »

Ces ateliers doivent permettre de restituer les débats des précédents ateliers, les points durs, de divergence et les enjeux partagés. Ils doivent également permettre aux participants de se projeter en 2030 pour imaginer le portrait de Saint-Sulpice dans 15 ans.

1.1 Présentation de la synthèse des diagnostics et élaboration de scénarios de projet urbain

Cette étape se fera par groupe de travail.

1.2 Finalisation des scénarios

Chaque groupe de travail aura la possibilité d'aller vérifier sur place la cohérence de son scénario, puis de prioriser les propositions énoncées : quels sont les points les plus importants ? Où sont les leviers ?

Résultats :

Un scénario par groupe de travail.

Remarque :

Nécessité de laisser du temps aux participants entre deux ateliers pour qu'ils aient le temps de réfléchir aux enjeux et se positionner. Si les deux dates sont trop rapprochées, le risque est d'obtenir des réponses « classiques », « banales ».

2/ Phase de travail en interne

A partir des scénarios esquissés en atelier par les groupes de travail, les élus – appuyés par l'Audiar – pourront se positionner et bâtir le projet urbain de Saint-Sulpice.

3/ Présentation et justification des choix retenus – 1 rendez-vous

Les élus après avoir articulé leur vision globale sur le long terme avec les besoins et envie exprimés par les citoyens, présentent le projet urbain aux participants de la démarche. La séance laisse place encore aux échanges, mais les marges de manœuvres sont plus restreintes.

Lors de cette séance, une lecture de projet sera faite par les habitants.

habitants

Objectifs :

- Présenter le projet urbain validé par les élus en fonction des axes de travail défini en atelier précédent. Le scénario sera illustré par des images de références.
- Mettre en débat ces scénarios. Chaque participant doit pouvoir exprimer son avis. Des outils seront mis en place pour faciliter l'expression des gens et la compréhension du projet.

L'exercice de lecture du projet

L'objectif de la lecture de projet est de croiser les attentes des habitants avec le projet spatial et ses contraintes. La maîtrise d'usage n'a pas pour rôle de regarder le projet d'une manière globale (technique et financière), cela relève de la compétence de la maîtrise d'œuvre. Elle évalue le projet à travers les portes d'entrée utilisées lors des ateliers de concertation. Par exemple, le type de fonctions demandées, l'ambiance (naturelle ou minérale), les couleurs, l'accessibilité, le type d'utilisation, le mobilier...

Pour réussir cette lecture de projet, la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'usage ont besoin du nécessaire. La première s'approprie des expressions écrites qu'elle traduit en dessin, la seconde décortique le dessin et relate des éléments factuels d'éléments pris en compte ou pas dans le projet. Ainsi les habitants et la maîtrise d'œuvre sont en capacité de dialoguer ensemble, d'égal à égal, chacune selon ses compétences.

Une lecture de projet correctement menée est une garantie pour que la concertation apporte une véritable plus-value au projet.

3.5 Réunion publique de synthèse

Ce mode de présentation, sur un temps plus court que les ateliers doit permettre à plus de personne d'y participer. La démarche sera présentée dans sa globalité. Le projet urbain validé par élus et modifié suite à la lecture de projet sera présenté.

4. Modalité à définir

- Quel planning se donner ?
- Valider la méthodologie et le nombre d'ateliers.
- Quelles thématiques seront traitées ?
- Définir une stratégie de mobilisation des participants.
- Etudier le parcours de la balade, ses étapes et le choix des intervenants.
- Organisation logistique des rencontres (salle, communication, ...).
- Organisation des ateliers (déroulés, supports de présentation, outils...).

<ul style="list-style-type: none"> • Définir la forme des résultats attendus 	<ul style="list-style-type: none"> • Note de synthèse. • Enjeux partagés et illustrés. • Plan d'action.
<ul style="list-style-type: none"> • Modalité de restitution et d'utilisation des résultats 	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation des résultats aux élus de Saint-Sulpice ? En réunion publique ? • Le site internet pourra être un support de communication sur les rendez-vous de la concertation et ses résultats

5. Budget

Diagnostic partagé	7 110,00 €
Réunions de préparation (x3) Diagnostic en marchant Atelier 1 / 2	
Travail de synthèse*	0,00 €
Synthèse Esquisse des scénarios	
Partage de la démarche avec un réseau d'expert	1 430,00 €
Présentation au réseau BRUDED ainsi qu'à un collectif d'élus	
Projet urbain en débat	6 270,00 €
Réunion de préparation (x3) Atelier 3 / 4 / 5 Synthèse Réunion publique	
TOTAL (HT)	14 810,00 €

Directeur d'étude	5 jours
Chargé d'étude	15 jours
Assistant d'étude	3,5 jours

* Cette phase rentre dans l'étude renouvellement urbain débutée en 2015, dans le cadre du programme partenarial de travail avec Rennes Métropole.



**AGENCE D'URBANISME
ET DE DÉVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL
DE L'AGGLOMÉRATION RENNAISE**

3 rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz
CS 40166 - 35004 RENNES Cedex 02
T : 02 99 01 86 40
www.audiar.org

Contacts

Camille MORAND
02 99 01 86 50 / c.morand@audiar.org

Jean-Michel MARCHAND
02 99 01 85 20 / jm.marchand@audiar.org